

CARREFOUR ET APPROVISIONNEMENT EN THON TROPICAL



→ Mise en demeure

8 Novembre 2023

ENJEUX

Le 8 novembre 2023, le géant de la grande distribution française, Carrefour, a été mis en demeure par l'association BLOOM du fait de sa commercialisation de thon tropical issu de pêcheries industrielles nuisibles à la biodiversité et impliquées dans des violations de droits humains. L'association demande à Carrefour de mettre fin au drame humain et écologique causé par la filière du thon et de respecter son devoir de vigilance en prenant les mesures nécessaires pour s'assurer de ne plus s'approvisionner en produits thoniers issus de ces pêcheries.

ACTEURS

BLOOM, association de protection de l'océan, du climat et de ceux qui en vivent, est à l'initiative de la procédure.



Pauline Bricault, Responsable de campagne
paulinebricault@bloomassociation.org

Pour aller plus loin 

[Pourquoi Bloom met Carrefour en demeure ?](#)
[Délibérement ignorants](#)
[Pétition Bloom](#)

PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

Carrefour, qui est la plus grande entreprise de distribution en France et la 7ème mondiale, est également celle qui vend la plus grande quantité de thon en France. Pourtant, ses politiques d'approvisionnement sont critiquées par BLOOM qui met en avant les impacts catastrophiques sur la biodiversité marine et les violations tout au long de la chaîne de valeur[1].

Selon l'association, le thon vendu par Carrefour est issu de pêcheries industrielles utilisant des engins destructeurs très controversés tels que les dispositifs de concentration de poisson, les fameux «DCP», des radeaux ultra technologiques sous lesquels s'agrègent les thons et d'autres animaux marins, capturés sans distinction. Le résultat est un carnage de raies, de requins et de tortues, ainsi que des thons eux-mêmes, en grande partie capturés alors qu'ils ne se sont pas encore reproduits (poissons dits «juvéniles»)[2].

De plus, ce thon vendu par Carrefour provient d'une chaîne de valeur où de nombreuses violations des droits humains ont été reportées. Selon les recherches effectuées par de multiples acteurs, certains fournisseurs de Carrefour sont impliqués dans des cas avérés de travail forcé, de traite d'êtres humains, de coups, d'emprisonnements, entre autres.

Finalement, l'association dénonce également des stratégies de communication de l'enseigne qui n'hésite pas à qualifier de «durables» ou «responsables» ces produits issus de pêches destructrices. Par exemple, l'emploi d'un logo «démarche responsable» sur les produits de la marque Petit Navire commercialisée par Carrefour, alors même que les dégâts de cette pêche industrielle destructrice sont connus[3].

Face à cette inaction, BLOOM a donc adressé une mise en demeure sur le fondement de la loi devoir de vigilance à l'enseigne et a entamé un dialogue.

En juillet 2024, Carrefour a annoncé mettre fin à la commercialisation du thon en conserve issu de la surpêche pour ses produits de thon en boîte à marque distributeur pour quatre de ses marchés européens majeurs: la France, la Belgique, l'Espagne et l'Italie.

[1] <https://bloomassociation.org/mise-en-demeure-carrefour>

[2] Ibid.

[3] Ibid.

